

CSA-R SSA du 26 mars 2024

En introduction, le Directeur Central indique que des réunions sont toujours en cours concernant le projet de la construction du nouvel Hôpital LAVERAN. Le SSA espère poser la première pierre en 2027.

Un point sur l'organisation de Jeux Olympiques est présenté. Le soutien du SSA devrait se limiter aux militaires engagés et aux antennes médicales. Les hôpitaux militaires continueront leurs missions actuelles.

La **CGT** rappelle que des notes de services limitent les possibilités de prises de congés, notamment les congés bonifiés. Une information globale devrait éclaircir ces points condamnés fermement par la **CGT** qui réclame également une flexibilité d'horaires pour les personnels qui auraient du mal à rejoindre leur lieu de travail durant ces jeux.

Un point également sur la situation des transformations. 34 agents sont toujours en attente de solution sur l'HIA DESGENETTES, dont 9 en situation délicate. La **CGT** insiste sur un accompagnement humain en prenant en compte les situations familiales pour les reclassements des agents. La création d'une académie de santé des armées au Val de Grâce implique une réorganisation globale de la composante DFRI, et une mise en place de mesures d'accompagnement spécifiques pour le personnel.

Les avancements des personnels paramédicaux au titre de l'année 2023 : ACSHQ Classe Supérieure 17 avancements, AS Classe supérieure 40 avancements. Mise en paie en mai et juin 2024. 1 avancement Classe Supérieure pour les masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes, et 2 avancements Classe Supérieure pour le corps des CPOMER.

Le SSA va adopter l'arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés qui prévoit une revalorisation de 44,89 euros à 60,00 euros à compter du 1er janvier 2024.

Pour la **CGT**, on est très loin du compte !!! Pour l'attractivité et la fidélisation, on repassera. Surtout avec une prime de service toujours bloquée.

Une phase d'expérimentation du travail en 12 heures va prendre forme par une synthèse établie par la Direction des Hôpitaux en avril 2024 pour une présentation au prochain CSA de Réseau prévu au mois de juin. La Direction Centrale attend toujours des infos pour la revalorisation du travail de nuit.

La **CGT** ne peut que constater que ce CSA R raccourci (2h30) ne répond pas aux interrogations des agents toujours dans le flou. Cette situation devient intenable et des réponses concrètes doivent maintenant être données.